

**COMPTE RENDU**  
**Séance du Conseil Municipal de Gourgé**

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 avril 2015 à la Mairie de GOURGÉ, sous la présidence de Monsieur FEUFEU David, Maire de la Commune,

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

David FEUFEU, Anne-Laure SIGOGNEAU, Joël AUBIN, Jean-Luc GIRARD, Valérie BROCHARD, Eliane BOINOT, Mickaël BOUDIER, Ludovic CHALEROUX, Isabelle GAULT, Catherine LAMARCHE et Xavier AUBRUN.

**ÉTAIENT EXCUSÉS ABSENTS :** Denis GAILLARD, Aurélien RIBETTE, Lee GILL et Jean-Christophe REAU.

**MOUVEMENTS LORS DE LA SÉANCE :** M Xavier AUBRUN quitte la réunion au point 3.3 de l'ordre du jour

**Secrétaire de séance :** Anne-Laure SIGOGNEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur

Date de convocation : 24 avril 2015

\* \* \* \* \*

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion.

\* \* \* \* \*

**1 – SIVU Aide à domicile : modification du siège social**

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal la proposition de modification du siège social du SIVU Aide à domicile d'Airvault à compter du 1<sup>ER</sup> Septembre 2015. Considérant qu'il est nécessaire de chercher des solutions pour réduire les charges de fonctionnement du SIVU, la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet se propose de mettre des bureaux à leur disposition.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition de modification de siège qui sera situé au 33 place des promenades à Airvault.

Monsieur le Maire informe aussi le Conseil Municipal qu'un nouveau projet de création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale avec la communauté de Communes de Parthenay Gâtine est en pourparlers pour le 01/01/2016 et intègrerait la commune de Gourgé.

**2- Centre de Gestion : modification tarifs visite médicale des employés**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Commune de Gourgé adhère au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de gestion pour l'ensemble de ses personnels fonctionnaires (stagiaires et titulaires) et de ses agents contractuels de droit public.

D'une part ce service ne peut plus à partir de 2015 assurer la visite régulière des emplois aidés (CUI, CAE et Contrats emploi avenir), c'est-à-dire pour la commune, de Vincent AMILIEN et de Patricia MINTO, ce sont des personnels recrutés sous contrat de droit privé.

D'autre part, le tarif de facturation de la visite médicale qui avait été fixé par le Conseil d'administration depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 à 75 € par agent et par visite tous les deux ans (37.50 € par an), augmente et est fixé maintenant à un tarif de 42 € par an et par agent, cette disposition s'applique à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces nouveaux changements et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention relative au renouvellement de cette adhésion avec les nouvelles modalités.

### **3- Terrains communaux**

#### 3.1 Mise à disposition SAFER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les parcelles, situées « Bourg Ouest » et « Le Chemin cadastrées BN 1-2- BL 7-8-9-10-11-12-13-14-15- 16-17- d'une superficie de 10ha 02a 60ca, appartiennent à la commune (réserve foncière) et ont fait l'objet d'une « convention de mise à disposition » auprès de la SAFER à charge pour elle de procéder à la location ; locataire actuel : Monsieur GORIN Jean-Michel (le montant reversé à la commune par la SAFER est de 375<sup>e</sup> annuel). Cette mise à disposition ne peut excéder 12 ans. Avant le 29 septembre prochain, la commune se trouve donc dans l'obligation de procéder à un choix :

- soit de vendre la totalité de cette réserve foncière
- soit de la conserver en réserve foncière mais avec l'obligation de recourir à un bail d'usage (ou commodat) pendant un an sans contrepartie financière.

Considérant que ces parcelles étaient déjà exploitées par Monsieur GORIN Jean-Michel qui est maintenant en EARL et que cela pourrait nuire à la bonne gestion de son l', Monsieur le Maire propose de faire cultiver ces terrains par l'EARL L'espérance Est.

Monsieur le Maire présente alors une convention annuelle à passer avec l'EARL L'espérance Est sous la forme d'un commodat et en explique les termes.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président, délibère et décide par 8 voix pour, 1 contre et 2 abstentions :

- d'accepter la proposition de Monsieur le Maire de confier cette exploitation à l'EARL l'espérance est et le soin d'entretenir les parcelles BN 1-2- BL 7-8-9-10-11-12-13-14-15- 16-17 appartenant à la commune.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer une convention avec l'agriculteur sous la forme d'un commodat selon le modèle annexé.

#### 3.2 Vente terrain M et Mme BOTON

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a accepté lors de la réunion du 28 janvier 2015 de céder les terrains communaux cadastrés BN 3 et 4 à M et Mme BOTON. Il reste à définir le prix. La commission Voirie lors de sa précédente réunion a fixé le prix de 1 € le m<sup>2</sup> (soit 4 800 € environ) car ces terrains sont classés en zone Urbaine et non en Agricole, et peuvent donner de la valeur à la propriété de M et Mme BOTON.

Après délibération le Conseil Municipal décide par 10 voix pour et 1 voix contre, ce tarif et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour s'entretenir avec M et Mme BOTON, qui ont déjà fait savoir qu'ils ne veulent pas acheter ces terrains plus chers que 1 745 € (prix d'achat par la Commune).

Une autre proposition leur sera soumise, à savoir : diminuer le prix de vente des frais occasionnés pour nettoyer ces parcelles, car ils sont en friches depuis plusieurs mois et nécessitent du matériel professionnel pour les rendre accessibles. Si cette offre est encore refusée la Commune continuera à les entretenir.

Monsieur Xavier AUBRUN sort de la salle de réunion pour ne pas assister au débat suivant.

#### 3.3 Vente terrains M DUPONT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la lettre reçue par M DUPONT de L'Auduzière.

En effet M DUPONT veut acquérir trois parcelles communales dont une partie du chemin n°12 qui ont fait l'objet d'une enquête publique avec le précédent Conseil Municipal, qui a fixé un prix de vente de 0.75 € le m<sup>2</sup> ou 7 500 € l'hectare, coût défini suite aux dépenses occasionnées pour cette enquête et la rémunération d'un commissaire enquêteur.

M DUPONT n'est pas d'accord avec ce prix car il souligne que cela ne correspond pas au prix de terrains agricoles et boisés, surtout qu'ils ne sont pas du tout accessibles et sont épineux. De même que la commune a vendu d'autres terrains identiques à un prix inférieur.

Après délibération le Conseil Municipal décide par 8 voix pour et 2 contre de vendre ces parcelles ou chemins concernés au prix de 0.35 € le m<sup>2</sup> ou 3 500 € l'hectare et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour en informer M DUPONT.

Isabelle GAULT signale qu'il faudrait peut-être organiser une autre réunion de Conseil « spéciale terrains communaux » afin de répertorier toutes ces parcelles et chemins communaux qui sont à vendre et afin de mieux étudier le contenu et le suivi de ces dossiers.

M Xavier AUBRUN réintègre la salle de réunion

## **4- Questions diverses**

### 4.1 Site internet

Un nouveau site internet plus lisible est en cours de finalisation et sera mis en service à partir du 06 mai 2015 qui remplace le précédent. Un mail a été envoyé à toutes les associations communales pour insérer leur publicité mais toutes n'ont pas encore répondu.

### 4.2 Dossier éolien

Suite à la délibération prise lors du Conseil du 26 novembre 2014 autorisant le recours contre ce projet, la date de passage au tribunal administratif est le mercredi 13 mai 2015 à Poitiers et il faudra attendre la réponse de la Préfecture dans le délai de quinze jours après l'intervention.

### 4.3 Tour Poitou-Charentes

Un devis par l'entreprise DECOUX avait été signé pour la confection d'une banderole publicitaire avec les logos Poitou-Charentes et celui de Gourgé afin de pouvoir l'afficher dans le bourg.

Il faudra se renseigner pour savoir s'ils existent des subventions pour aider au financement de cette manifestation.

### Infos et dates à retenir

3 mai prochain : Transgourgéenne

7 mai prochain : Visite avec la Communauté de Communes, commission économique et tourisme de l'entreprise Le Renard Rouge et visite du local commercial de l'entreprise PAIVA, du restaurant La P'tite Marmite et des anciens locaux du Syndicat de Seneuil.

8 mai prochain : cérémonie commémorative

11 mai prochain : Forum des élus organisé par la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine à 18 H 30 pour un nouveau projet de territoire commun.

Fin de la Séance à 22 h 00.

## Rappel des délibérations du 30 avril 2015

- 1- SIVU Aide à domicile : modification du siège social
- 2- Centre de Gestion : modification tarifs visite médicale des employés
- 3 Terrains communaux
  - 3.1 Comodat
  - 3.2 Vente terrains à M et Mme BOTON : prix à définir
  - 3.3 Vente terrains à M DUPONT : prix à définir
- 4 Questions diverses

### CONSEILLERS MUNICIPAUX

FEUFEU David	SIGOGNEAU Anne-Laure	BOINOT Eliane	BROCHARD Valérie	AUBRUN Xavier
GAILLARD Denis Absent	BOUDIER Mickaël	RIBETTE Aurélien Absent	GILL Lee Absent	AUBIN Joël
GIRARD Jean-Luc	REAU Jean-Christophe Absent	CHALEROUX Ludovic	GAULT Isabelle	LAMARCHE Catherine